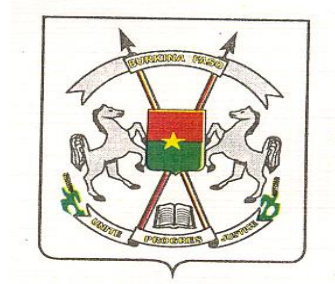


BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

**CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU
STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À
TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION**

28 novembre au 16 décembre 2022

-----0-----0-----

-----0-----

DECLARATION DU BURKINA FASO

Genève, le 29 novembre 2022

Prononcée par : Wendegoui J. OUÉDRAOGO

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi à l'entame de mon propos, au nom de la délégation du Burkina Faso, de remercier le Président sortant pour le travail abattu et vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente Conférence d'examen.

Les mêmes félicitations s'adressent également aux membres de votre bureau.

Ma délégation est convaincue que, grâce à vos grandes qualités, nos travaux seront couronnés de succès. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans le cadre de votre mandat afin de garantir un monde paisible, sécurisé et exempt d'armes biologiques.

Nous souscrivons à la déclaration faite par l'Azerbaïdjan au nom du groupe des Non Alignés et nous voulons faire quelques remarques à titre national.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso s'inscrit dans la dynamique du respect des mesures de confiance en matière de contrôle des substances biologiques et de l'universalisation de la Convention.

Cette Convention sur laquelle se fonde la communauté internationale pour répondre aux défis liés à la prolifération des armes de destruction massive est très pertinente.

Comme vous le savez, ces dernières années, la bande sahélo-sahélienne est en proie à une crise sécuritaire due notamment au terrorisme. Cette crise sécuritaire menace l'existence même des Etats de la région, dont le Burkina Faso qui depuis 2015, fait face aux attaques terroristes qui ont occasionné de nombreuses victimes aussi bien au sein de la population civile qu'au niveau des forces de défense et de sécurité.

Les terroristes utilisant des techniques et les armes diverses pour commettre leurs forfaits, il est impérieux que des mesures soient prises en vue de contenir la circulation illégale de tous types d'armes au Burkina Faso et dans la sous-région.

C'est pourquoi, mon pays travaille à l'élaboration et l'adoption d'une législation nationale sur la question même s'il n'a jamais été constaté l'utilisation d'armes biologiques pour le moment. Ainsi, l'application des dispositions de la Convention permettra de prendre en compte l'ensemble des acteurs nationaux intervenant dans le domaine des questions biologiques.

Monsieur le Président,

Conscient que la coopération internationale constitue un outil essentiel à même d'aider nos Etats dans l'application de la Convention, le Burkina Faso voudrait tirer profit de l'expérience des autres pays et reste disposé à partager de meilleures pratiques dans le cadre de l'adoption d'une législation nationale sur la Convention.

Monsieur le Président,

Pour terminer, ma délégation voudrait vous rassurer que le Burkina Faso continuera de s'inscrire dans cette dynamique afin de contribuer substantiellement à l'effort collectif d'un monde plus sécurisé, notamment en respectant le cadre juridique international qui s'impose à tous les Etats.

Mon pays ne ménagera donc aucun effort pour continuer à renforcer ses propres dispositifs juridiques, techniques et opérationnels en vue de faire face à la menace que constitue les armes bactériologiques.

Je vous remercie.